



Mise à jour en date du 27 mars 2020, 15h00.

Pour vous abonner à notre liste de diffusion : covid@arci-qc.ca

A.R.C.I. Cabinet Comptable Inc.

418-542-6457

www.arci-qc.ca

Éric Lalancette, Fiscaliste

Christian Martel, CPA, CGA

Régis Fontaine, CPA, CA

Nouvelles annonces de Justin Trudeau (FÉDÉRAL)

#1) Le FÉDÉRAL va subventionner 75% (anciennement 10%) des salaires des employés des PME admissibles

- Ottawa va subventionner non plus 10 %, mais 75 % du salaire des employés des PME touchées par la pandémie de coronavirus.
- Les employés continueront à être payés même si leur entreprise a dû cesser ses activités en raison de la Covid-19.
- L'aide sera rétroactive au 15 mars
- S'appliquera pour un maximum de 3 mois

Le premier ministre a invité les PME à ne pas mettre à pied leurs travailleurs malgré leurs difficultés financières. Celles qui l'ont déjà fait devraient songer à faire volte-face.

M. Trudeau a indiqué que cette mesure sera rétroactive au 15 mars, mais a admis que les détails du plan, dont les critères d'admissibilité, sont toujours en cours d'élaboration. **Plus de détails devraient être annoncés lundi**, a-t-il avancé.

#2) Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes

- Prêts de 40 000\$ garanti par le gouvernement, auprès des banques canadiennes sans payer d'intérêts la première année.

Le gouvernement fédéral annonce également l'accès à du crédit pour les entreprises. Les banques pourront offrir des prêts allant jusqu'à 40 000\$, sans intérêt pendant la première année. Et dans certains cas, 10 000\$ (un quart de la valeur) de ces prêts n'auront pas à être remboursés.

<https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/nouvelles/2020/03/soutien-supplementaire-aux-entreprises-canadiennes-pour-faire-face-aux-repercussions-economiques-de-la-covid19.html>

#3) Report des paiements de TPS et des droits d'importations jusqu'en juin.

Attention pour la **TVQ** à ce moment (15h00, 27 mars), Revenu Québec ne c'est pas encore harmonisé à cette mesure.

Fin d'une fausse rumeur (La PUC sera imposable)

Une rumeur circulait à l'effet que la Prestation Canadienne d'Urgence (PCU) de 2 000\$ par mois ne serait pas imposable.

Aujourd'hui le 27 mars, Justin Trudeau confirme qu'elle sera imposable.

- Considérant qu'elle sera imposable et qu'il n'y aura aucunes retenues d'impôts. Prévoir un impôt à payer lors de la production de vos impôts l'année prochaine.